

La Société d'Activités et de Recherches sur les mondes Indiens organisera différents événements (journées d'étude, séminaires, colloques et conférences) en 2025 et 2026 autour de la thématique « Représentation de la justice ».

La première manifestation de cette série aura lieu les 9 et 10 mai 2025 sous forme de colloque interdisciplinaire et international sur la représentation de la justice dans le cinéma indien.

### **APPEL À COMMUNICATIONS : LE CINÉMA INDIEN ET LA REPRÉSENTATION DE LA JUSTICE**

En pleine transformation au XXI<sup>e</sup> siècle, la société indienne peut être caractérisée par deux phénomènes étroitement liés : des changements rapides (urbanisation, montée du communautarisme, cristallisation de nouvelles classes) et l'effondrement ou la perte d'influence des structures anciennes (loi et ordre, féodalité, castes, etc.).

Outre la complexité de ces changements, trois dates ont marqué durablement le pays : 1947, l'année de l'indépendance et de la partition de l'Inde et du Pakistan ; 1971, l'année où le Bangladesh devient indépendant et 1992, l'année de la destruction de la mosquée de Babri d'Ayodhya. À bien des égards, l'enthousiasme et l'idée de progrès dans la construction de la nation de la période de postindépendance se sont progressivement érodés à mesure que le matérialisme, la corruption et l'autosatisfaction sont devenus monnaie courante en politique, entraînant un déclin général des idéaux sociaux.

La suspension des droits fondamentaux pendant la période de l'état d'urgence de 1975 à 1977 a porté un coup à la confiance de la population dans l'État indien en tant que gardien de ces principes (*mai-baap sarkar*). L'émergence de politiciens corrompus et d'une mafia clandestine, qui ont tous deux tourné en dérision l'État de droit en Inde, a encore renforcé la méfiance de la société.

La montée du nationalisme hindou au cours du siècle dernier a particulièrement marqué, et marque toujours, la politique, le monde universitaire, les arts et la société dans son ensemble, en donnant de nouvelles significations aux valeurs « traditionnelles » et en provoquant une forme de dénigrement des valeurs « modernes » dans les discours politiques et sociaux. D'autre part, la destruction de la mosquée de Babri par les nationalistes hindous en 1992 a considérablement modifié « l'idée de l'Inde<sup>1</sup> », l'idéal national promulgué par les fondateurs de l'État indépendant, qui reposait sur l'idée de « sécularisme », avec une reconnaissance officielle accordées aux différentes communautés religieuses, et par un « pluralisme organique<sup>2</sup> » dans la coexistence des communautés dans les pratiques.

Avec l'ouverture de l'économie de l'Inde à la finance internationale au tournant du siècle dernier, sa démographie et son positionnement stratégique dans certaines industries (divertissement, pharmacie, services, tourisme, etc.), le pays a gagné en influence sur la scène internationale au XXI<sup>e</sup> siècle.

Tel un baromètre, les arts indiens reflètent l'évolution et les développements de la société. Le cinéma, art devenu populaire dès son arrivée dans le pays, bien qu'abhorré et décrié par certaines franges de la société, a tout de suite eu la vocation à véhiculer l'idée de progrès. Certains films ont pu voir le jour grâce au financement d'agences gouvernementales telles que la National Film Development Corporation qui a encouragé l'excellence dans la réalisation de films ainsi que l'émergence d'un cinéma « parallèle » (non commercial).

Depuis la seconde moitié du XX<sup>e</sup> siècle, l'Inde est le plus grand producteur de cinéma au monde. Les studios d'Hyderabad, de Chennai, de Mumbai et de Kolkata sont parmi les plus importants en termes de volume de

<sup>1</sup> Sunil Khilnani, *L'idée de l'Inde*, traduit de l'anglais par Odile Demange, Paris, Fayard, 2005.

<sup>2</sup> Lachman Khubchandani, *Revisualizing Boundaries. A Plurilingual Ethos*, Delhi, Sage Publications, 1997, p. 98.

production de films dans les différentes langues indiennes<sup>3</sup>. Le cinéma exerce une certaine influence sur les pratiques sociales et langagières<sup>4</sup> contemporaines, sur l'économie du marché matrimonial, mais également sur les modes de consommation tels que la mode vestimentaire, la nourriture, le tourisme, etc.

L'arrivée des nouvelles technologies (télévision, multimédia, vidéo à la demande, plateformes internet avec ou sans abonnement, etc.) aux XX<sup>e</sup> et XXI<sup>e</sup> siècles a quelque peu diminué la popularité et la fréquentation des salles de cinéma. Dans le même temps, la production audiovisuelle multiformat s'est multipliée. Aujourd'hui, certaines productions cinématographiques sont destinées uniquement à une distribution mondiale en dehors du circuit des salles de cinéma, ce qui conduit à des débats sur ce qu'est le cinéma en dehors de l'expérience collective des salles obscures.

Ce colloque sur la représentation de la justice dans le cinéma indien invite les auteurs à proposer une réflexion sur les articulations offertes par l'art cinématographique entre un système ordonné de règles de vie collective et l'imprévisibilité de la vie. Le cinéma indien propose-t-il un regard particulier sur la justice, l'exercice du droit, l'application de la peine ou le travail des institutions légales ?

Si les premiers films indiens mettaient en scène des sujets tirés des épopées ou des vies de saints et de divinités, la justice a été l'un des leitmotivs récurrents. Aussi, l'idée de construire une nouvelle nation avec un État protecteur du peuple est devenue le fil conducteur des récits de certaines fictions. Dans un tel contexte, les questions de l'ordre public, du rôle de la justice et de la perception de l'injustice ont revêtu des significations particulières. L'omniprésence de la corruption des institutions d'État et l'inaction du gouvernement dans la défense de la justice donnent parfois lieu à des films à caractère politique dans lesquels les personnages cherchent à se faire justice eux-mêmes ou à mettre en œuvre des systèmes de gouvernance alternatifs plus justes.

Miroirs de nos sociétés, les affaires judiciaires font appel à des émotions universelles, réalistes et parfois libératrices (culpabilité, aveuglement, mensonge, manipulation). De nombreuses productions du 7<sup>e</sup> art en Inde ont pour thématiques des questions de justice ou des affaires judiciaires, ce qui se reflète même dans le choix des titres des films<sup>5</sup>.

Si le tribunal est un lieu éminemment présent dans le cinéma c'est à cause de son caractère théâtral et spectaculaire, présent aussi bien au niveau de l'espace et de la mise en scène, que des histoires humaines et de leurs dénouements possibles. Les scénaristes et réalisateurs abordent couramment les problématiques juridiques contemporaines. Une variété de sujets traitant de questions complexes tant en droit pénal qu'en droit civil comme la délinquance, le viol, le meurtre, le trafic (d'organes, de femmes, d'enfants, etc.), les scandales financiers ainsi que les questions personnelles (identités et pratiques sexuelles, homosexualité, mariage et divorce, adoption et garde d'enfants) sont abordés au cinéma. En effet, les questions de droit public telles que l'éducation et l'enseignement supérieur, les institutions diverses, la dureté de la vie en prison, les mouvements de rébellion contestant l'État, les droits de l'homme ainsi que les questions de droit privé couvrant toute une série d'événements « entre la vie et la mort » des individus sont mises en scène dans un médium accessible au grand public.

La SARI invite les propositions de communications en anglais ou en français avec un titre, un résumé (300 mots) avec une courte présentation de l'auteur ou des auteurs (précisant leur nom, laboratoire de recherche/université d'affiliation, statut, et travaux de recherche).

---

<sup>3</sup> L'hindi n'est plus la langue dominante associée à la production cinématographique indienne, même si son empreinte reste majeure à cause de l'importance des studios de Mumbai, les plus souvent associés au terme « cinéma indien » dans un contexte mondial. L'hindi est une langue de travail pour les acteurs de Bollywood et non forcément celle de leurs interactions sociales (Ganti, 2016).

Tejaswini Ganti, "No One Thinks in Hindi Here: Language Hierarchies in Bollywood.", *Precarious Creativity: Global Media, Local Labour*, éd. Michael Curtin et Kevin Sanson, Berkeley, University of California Press, 2016, 118-131.

<sup>4</sup> Emmanuel Grimaud, « Être ou ne pas être filmi ou la "bollywoodianisation" en chantier » in *L'Inde contemporaine. De 1950 à nos jours*, C. Jaffrelot dir., Paris, Fayard/CERI, 2006, p.717-728.

<sup>5</sup> *Adalat* (tribunal), *Kanoon* (la loi), *Insaaf* (justice) en hindi ; *Neeti* ou *Nyay* (justice en différentes langues indiennes) ; *Court*, *Justice* en anglais sont des mots utilisés comme titres ou dans les titres de plusieurs films depuis plus d'un siècle de production cinématographique indienne.

### **Les propositions de communication peuvent étudier :**

- les relations entre la justice, le cinéma de fiction et le cinéma documentaire en Inde ;
- les thèmes de justice abordés (corruption, dépendance/indépendance de la justice, demande sociale de justice, perception de la justice/l'injustice) ;
- La représentation des institutions juridiques par le prisme de la tradition, de l'héritage colonial britannique ou de la modernité ;
- le traitement des réformes judiciaires dans le droit privé et les lois personnelles concernant le mariage, le divorce, l'adoption, la transmission des biens, la pension de maintenance dans les différentes communautés religieuses, ou encore les contrats entre individus, etc.
- les questions de justice dans le droit public, notamment l'accès aux services, la protection de l'environnement, les services publics, etc.
- comment les procès sont filmés pour penser l'État de droit et l'appareil idéologique/répressif de l'état ;
- le choix de protagonistes qui sont enquêteurs, juges, avocats, procureurs, victimes, accusés, détectives, gangsters, terroristes, etc. dans des décors codés (les tribunaux, les commissariats, les cabinets d'avocats ou les prisons, etc.) ;
- le cinéma comme tribunal qui juge la société (le droit qui est non seulement l'objet, mais aussi le sujet du cinéma) ou comment un film de fiction se sert du thème de la justice afin de critiquer la société ou une certaine rhétorique politique.

### **Les problématiques suivantes sont particulièrement attendues :**

Comment les questions de justice ou d'injustice sont-elles traitées et quels sont les enjeux juridiques de l'histoire contemporaine traduits à l'écran ?

Quel positionnement est adopté par les artistes et les cinéastes dans le traitement d'affaires juridiques ?

Quels sont les genres des films parlants de la justice ?

Comment le cinéma a-t-il prêté la voix à des aspirations nationalistes, à des questions de droits civiques, à la société et aux questions environnementales et d'éducation, tout en restant une forme de divertissement ?

Quelle place est-elle accordée aux communautés ou aux mouvements marginalisés ?

Cette liste n'est pas exhaustive et les chercheurs et chercheuses peuvent aborder des thématiques diverses afin de réfléchir à la question du droit en Inde, et la façon dont cette question a été traitée par les cinéastes dans les œuvres cinématographiques indiennes dans une perspective interdisciplinaire.

### **Calendrier du colloque**

Date limite d'envoi des propositions : 31 janvier 2025

Date de retour aux auteurs : 28 février 2025

Finalisation et Envoi du programme : 15 avril 2025

Dates du colloque : 9 et 10 mai 2025

Adresses pour l'envoi des propositions : [madhura.joshi@ut-capitole.fr](mailto:madhura.joshi@ut-capitole.fr) et [jitka.de.preval@free.fr](mailto:jitka.de.preval@free.fr)

***Pour des raisons règlementaires, les participants et les personnes désirant assister au colloque sont invités à confirmer leur présence par mél pour l'un ou les deux jours du colloque avant le 30 avril 2024.***

### **COMITÉ SCIENTIFIQUE**

Amandine D'Azevedo, Université Paul Valéry Montpellier 3

Corinne Bigot, Université Toulouse 2

Geetha Ganapathy-Doré, Université Sorbonne Paris Nord

Shahzaman Haque, INALCO, Paris

Navaneetha Mokkil, Jawaharlal Nehru University, New Delhi

### **COMITÉ D'ORGANISATION**

Fabien Chartier, Université Rennes 1

Madhura Joshi, Université Toulouse Capitole

Ahmed Mulla, Université de Guyane

Jitka de Préval, chercheuse indépendante spécialiste du cinéma indien

Caroline Trech, Université de Rouen